Nations Unies S/PV.6214

Conseil de sécurité

Soixante-quatrième année

Provisoire

6214e séance

Vendredi 6 novembre 2009, à 10 heures
New York

Président :	M. Mayr-Harting	(Autriche)
Membres :	Burkina Faso	Mme Fofana
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Costa Rica	M. Hernández-Milian
	Croatie	M. Skračić
	États-Unis d'Amérique	Mme DiCarlo
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Bonne
	Jamahiriya arabe libyenne	M. Gebreel
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Parham
	Turquie	M. Çorman
	Viet Nam	M. Bui The Giang

Ordre du jour

Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)

Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2009/553)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.

09-59690 (F)

La séance est ouverte à 10 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettre datée du 22 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2006/920)

Rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix (S/2009/553)

Le Président (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du Représentant permanent du Népal une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Acharya (Népal) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, Mme Karin Landgren, Représentante du Secrétaire général et chef de la Mission des Nations Unies au Népal.

Il en est ainsi décidé.

J'invite Mme Landgren à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2009/553, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix.

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de Mme Karin Landgren. Je lui donne maintenant la parole.

Mme Landgren (*parle en anglais*) : Le rapport du Secrétaire général dont sont saisis les membres du Conseil (S/2009/553) est présenté en application de la résolution 1879 (2009) adoptée le 23 juillet par le Conseil, qui priait le Secrétaire général de lui faire rapport, avant le 30 octobre, sur l'application de la résolution, et des progrès accomplis pour l'instauration de conditions propices à l'achèvement des activités de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) d'ici à la fin de son mandat en cours, notamment pour la réalisation des engagements pris par le Gouvernement népalais dans sa lettre du 7 juillet 2009 (S/2009/360). Il fait le point de l'évolution récente du processus de paix au Népal. En un mot, même si des progrès limités ont été enregistrés dans le cadre de l'effort visant à relancer les aspects du processus de paix encore en suspens, en général le processus se trouve dans une impasse tenace, ce qui fait augmenter le risque d'affrontement.

Trois années se sont écoulées depuis la signature de l'Accord global de paix, et 18 mois depuis les élections historiques qui ont eu lieu au Népal. L'impasse, qui est apparue après les événements de mai 2009, quand le Président a décidé d'annuler la révocation du chef d'état-major de l'armée, provoquant ainsi le retrait du Gouvernement du Parti communiste népalais unifié et maoïste (PCNU-M), perdure. Malgré les efforts constants, le niveau de confiance entre les principaux partis n'a cessé de baisser.

Un semblant de calme a régné pendant une grande partie des trois derniers mois. La longue période des fêtes au Népal a coïncidé avec une forte augmentation du nombre de rencontres entre les grands partis politiques et une baisse des manifestations de rue. Cependant, les maoïstes – dont les revendications sont restées sans réponse, notamment sur la question des pouvoirs du Président en ce qui concerne l'armée ont intensifié leurs manifestations perturbatrices, et ils ont lancé le 1er novembre un programme de manifestations à l'échelle nationale. Les pourparlers entre les partis doivent se poursuivre, mais à ce jour, quatre mois après que le Premier Ministre Népal et le Président du parti maoïste Pushpa Kamal Dahal « Prachanda » aient officiellement convenu de prendre des mesures pour sortir de l'impasse, leurs négociations n'ont toujours pas abouti.

Si les manifestations des maoïstes sont pour la plupart pacifiques, des affrontements modérés ont eu lieu dans certains districts de l'est du pays entre la Ligue de la jeunesse communiste, affiliée aux

maoïstes, et l'Unified Marxist-Leninist Youth Force. Lors de mes récents entretiens avec les dirigeants maoïstes, je leur ai indiqué que nous prenions le risque d'affrontement très au sérieux et je les ai exhortés à faire preuve de retenue. Dans la situation actuelle, ces manifestations représentent un risque important d'affrontement et de violence. Le Gouvernement a placé les services de sécurité, dont apparemment aussi l'armée népalaise, en état d'alerte élevée. Les 22 partis au pouvoir ont averti que les troubles représentaient une violation de l'Accord global de paix. Certains acteurs politiques ont remis en question la validité des accords de paix. Il faut d'urgence apaiser les tensions et trouver un cadre qui permette de faire avancer le processus de paix.

Le rapport du Secrétaire général insiste sur les efforts qui sont déployés pour arrêter les modalités de l'intégration et de la réadaptation du personnel de l'armée maoïste. Le Comité spécial chargé de la supervision, de l'intégration et de la réadaptation du personnel de l'armée maoïste a repris ses travaux le 1er septembre. Son comité technique a également repris ses travaux. Des progrès concrets en matière d'intégration et de réadaptation dépendront vraisemblablement de l'existence d'un climat politique favorable. Par ailleurs, de nouvelles mesures ont été prises afin de démobiliser dans un avenir proche le personnel de l'armée maoïste disqualifié par le processus de vérification de la MINUNEP. Le 11 octobre, des équipes du Gouvernement ont organisé au cantonnement principal et aux cantonnements secondaires des sessions d'information à l'intention du personnel de l'armée maoïste sur le processus de démobilisation et les moyens d'appui éventuels. C'était le premier contact de la sorte. Le Ministre de la paix, les hauts dirigeants maoïstes, la MINUNEP et l'équipe de pays des Nations Unies coopèrent pour mettre au point les modalités de la démobilisation.

La Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Mme Radhika Coomaraswamy, espère se rendre à nouveau au Népal avant la fin de l'année afin d'évaluer les progrès en matière de démobilisation, qui, une fois achevée, ouvrira la voie au retrait des maoïstes de la liste des parties qui recrutent ou utilisent les enfants dans les situations de conflit armé établie par le Secrétaire général.

Comme cela est indiqué dans le rapport du Secrétaire général, depuis mai, les maoïstes ont bloqué, sauf pendant un mois, les travaux du Parlement, arguant que la décision du Président de maintenir dans ses fonctions le chef de l'état-major de l'armée était inconstitutionnelle. Ils ont en vain demandé que le Parlement débatte de la décision prise par le Président et que des mesures soient prises pour empêcher que cela ne se reproduise. En attendant la promulgation de la nouvelle Constitution, il est, me semble-t-il, dans l'intérêt des partis de s'entendre sur l'étendue de l'autorité du Président.

Aller de l'avant sur la base du consensus est la principale difficulté du moment pour les partis. Dès juillet 2008 (voir S/PV.5938), mon prédécesseur s'est inquiété de l'arrêt des efforts pour parvenir à un consensus sur la formation d'un gouvernement de coalition. Les partis eux-mêmes ont reconnu depuis longtemps qu'il fallait un gouvernement d'unité pour permettre au processus de paix d'aboutir. Le fait qu'un des principaux partis soit dans l'opposition, le Congrès népalais autrefois et les maoïstes aujourd'hui, a manifestement un impact sur le processus de paix, en particulier en l'absence d'autres mécanismes pluripartites pouvant rassembler les partis et les aider à régler les problèmes. Les maoïstes sont l'une des parties à l'accord de paix et sont un partenaire clef pour l'intégration et la réadaptation des personnels de l'armée maoïste. Ils détiennent également près de 40 % des sièges à l'Assemblée constituante, ce qui est déterminant dans le cadre de la promulgation d'une nouvelle Constitution.

En juillet, le Conseil de sécurité a demandé au Gouvernement népalais (voir résolution 1879 (2009)) de continuer à prendre les décisions voulues pour créer des conditions propices à l'achèvement des activités de la MINUNEP. Le mandat de la MINUNEP, consistant à l'origine à appuyer les élections à l'Assemblée constituante, ne peut pas se prolonger indéfiniment. Le mandat actuel arrivera à expiration dans 11 semaines. D'ici là, les parties doivent veiller à ce que la perte de la dynamique ne se poursuive pas et faire preuve de bonne volonté, de réalisme et de rigueur dans leur recherche d'une paix durable au Népal. Tant que les parties n'auront pas mis en place un cadre de coopération plus clair et trouvé le moyen de progresser sur les principaux éléments du processus de paix, il sera difficile d'envisager une bonne stratégie de sortie pour la MINUNEP.

Après trois ans, il est grand temps de procéder à l'examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre des principaux accords de paix. Les principales parties devraient être encouragées à faire le point de la

situation du processus de paix. Elles ont elles-mêmes à plusieurs reprises souligné leur attachement continu à ce processus et leur intention de veiller à ce qu'il aboutisse. Il serait dramatique de laisser se déliter les acquis obtenus jusqu'à présent. Les personnalités politiques népalaises, la société civile et les commentateurs ne cessent de nous rappeler qu'ils sont capables de parvenir à des consensus et à des accords à la dernière minute. Il est encore possible d'assister à une telle percée dans les prochains jours. Nous encourageons vivement les parties à retrouver le niveau et l'esprit de coopération qui, à ce jour, a donné des résultats si importants.

Je voudrais terminer en remerciant chaleureusement, au nom de la Mission des Nations Unies au Népal, l'Ambassadeur Madhu Raman Acharya pour ses efforts, son engagement et son appui en vue de la réalisation de notre objectif commun. Ce fut un plaisir de travailler avec lui. Je le remercie et je lui exprime mes meilleurs vœux.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie Mme Landgren de son exposé.

Puisqu'il semble probable que ce soit la dernière fois que nous rencontrions et entendions le Représentant permanent du Népal dans le contexte du Conseil de sécurité, je voudrais, au nom du Conseil et à titre national, m'associer aux paroles de Mme Landgren. Notre coopération avec l'Ambassadeur Acharya a toujours été excellente, et nous nous félicitons vivement d'avoir eu la possibilité de travailler avec lui ces dernières années.

Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Népal.

M. Acharya (Népal) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de l'Autriche à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je tiens à vous remercier d'avoir organisé la présence séance d'information et de l'occasion que le Conseil me donne ainsi de m'exprimer au nom du Népal. Je vous remercie également pour les paroles aimables que vous m'avez adressées. Je remercie aussi la Représentante du Secrétaire général au Népal, Mme Karin Landgren, de ses aimables paroles.

Je remercie le Secrétaire général de son rapport détaillé en date du 26 octobre (S/2009/553) sur la demande que le Népal a faite à l'ONU d'appuyer son processus de paix. Je voudrais également remercier Mme Landgren de son exposé décrivant les problèmes majeurs et les principaux faits nouveaux survenus depuis que le Conseil a prorogé le mandat de la Mission des Nations Unies au Népal (MINUNEP) en juillet dernier.

Le processus de paix engagé à l'échelle nationale au Népal présente des caractéristiques sans précédent. Depuis son lancement en juin 2006, le processus de paix a obtenu des résultats remarquables et a franchi plusieurs étapes capitales. La signature de l'Accord global de paix en novembre 2006, le succès des élections à l'Assemblée constituante en avril 2008, et la déclaration du Népal en tant que République fédérale démocratique en mai de cette année sont quelques-unes des avancées remarquables enregistrées par le processus de paix.

Le Conseil le sait, l'Assemblée constituante, qui est la plus ouverte possible, progresse de manière constructive dans la rédaction d'une nouvelle Constitution, conformément aux aspirations du peuple népalais. Les partis composant la coalition gouvernementale actuelle et les partis politiques qui n'en font pas partie ont manifesté leur désir sincère de mener à bien la tâche consistant à promulguer une nouvelle Constitution, d'ici à mai 2010, traduisant ainsi les aspirations de toutes les couches de la société népalaise. Au sein de l'Assemblée constituante, plusieurs comités thématiques s'attèlent sérieusement à cette tâche, qui suscite la participation et la coopération actives de toutes les parties. Avec l'élection du Président du Comité constitutionnel, qui est chargé de rédiger le projet de nouvelle Constitution, une nouvelle dynamique a été imprimée à l'élaboration de la Constitution.

De même, l'importante question de la réintégration et de la réadaptation du personnel armé du Parti communiste népalais unifié et maoïste (PCNU-M) qui vit actuellement dans des cantonnements est gérée par le Comité spécial statutaire qui a été chargé de cette tâche. Le Comité a été réactivé et comprend des représentants du PCNU-M. Il se réunit régulièrement en vue d'arrêter des directives concrètes, son programme de travail et la structure d'un accord politique sur cette question. Nous sommes convaincus que le Comité spécial et son Comité technique seront en mesure de mener à bien la dernière tâche, à savoir parvenir à un accord sur toutes les questions liées à l'avenir des cantonnements. Parallèlement, des progrès importants ont été enregistrés dans la démobilisation des membres de l'armée maoïste mineurs ou

disqualifiés présents dans les cantonnements, et ce processus devrait en toute probabilité être achevé prochainement, comme la Représentante du Secrétaire générale vient juste de l'indiquer.

La MINUNEP a mené ses activités conformément au mandat que lui a confié le Conseil, y compris pour ce qui est de la gestion des armements et du personnel armé, à notre demande, dans l'esprit des accords de paix. Nous voulons que la MINUNEP puisse mener à bien ses tâches le plus rapidement possible dans le cadre de son présent mandat, qui expire le 23 janvier 2010. À cette fin, le Gouvernement népalais est déterminé à tout mettre en œuvre, et notamment à passer les accords politiques indispensables à la conclusion logique du processus de paix.

À cet égard, je voudrais évoquer la réunion qui a eu lieu hier, 5 novembre, entre les représentants des 22 partis qui composent la coalition gouvernementale actuelle. À cette réunion, les partis ont exprimé leur volonté de mener le processus de paix à sa conclusion logique et de faire en sorte qu'une nouvelle constitution soit promulguée par l'Assemblée constituante élue. Ils ont également demandé au PCNU-M de cesser de bloquer la session législative de l'Assemblée constituante afin que le budget puisse être voté, et de mettre un terme à ses campagnes d'agitation, notamment la paralysie des administrations publiques dans certaines régions, estimant que ces activités sont contraires à l'esprit des accords de paix. Ils ont aussi demandé au PCNU-M de faire preuve de souplesse afin de coopérer et de parvenir à un consensus sur les questions relatives au processus de paix, de manière à éviter de nouvelles tensions et de nouveaux heurts entre les parties au processus de paix.

En ce qui concerne l'évaluation de la nature du Gouvernement népalais qui figure dans le rapport du Secrétaire général, les partis qui composent le Gouvernement estiment qu'il revient aux partis et au Parlement népalais souverain de décider du type de gouvernement qu'ils souhaitent. Ils sont toujours disposés à ce que tous les partis soient représentés au sein du Gouvernement et ont spécifiquement demandé au PCNU-M de rejoindre la coalition.

Le rapport aurait été plus équilibré s'il avait tenu compte des efforts sincères déployés par le Gouvernement népalais pour examiner les points clefs du processus de paix et régler les questions encore en suspens afin de créer un climat propice à de nouveaux progrès en la matière. De même, le Gouvernement pense qu'il est peu probable que les références à une parité entre l'armée nationale régulière et les anciens combattants rebelles vivant dans les cantonnements surveillés par l'ONU, qui devront soit être intégrés dans les forces de sécurité ou réinsérés dans la société et leurs familles, comme semble l'indiquer le rapport, contribueront à l'aboutissement des négociations en cours sur l'avenir des cantonnements.

Il importe de noter que les dirigeants des principaux partis politiques se parlent, et l'on s'attend à ce qu'ils concluent bientôt un accord pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouve le Parlement provisoire et pour mettre fin à l'agitation sociale afin de progresser dans l'esprit de dialogue et de consensus prévu dans les accords de paix.

Malgré des revers occasionnels, le processus de paix népalais a continué d'enregistrer des progrès considérables. Même s'il semble parfois reculer un peu, il finira par progresser. C'est de cette manière que nous sommes parvenus où nous en sommes. Nous sommes convaincus que cet esprit guidera notre processus vers son aboutissement rationnel. Nous demandons au Conseil de sécurité de maintenir le cap dans ce processus important pour nous permettre de parvenir au résultat souhaité et de nous aider à faire fond sur les progrès enregistrés et l'élan acquis.

Puisque c'est ma dernière intervention au Conseil en ma qualité de représentant permanent, étant donné que mon mandat s'achève la semaine prochaine, je voudrais, à titre personnel, vous remercier, Monsieur le Président, la délégation autrichienne et chacun des membres et représentants qui ont travaillé avec nous, ainsi que le Conseil de sécurité, individuellement et collectivement, pour la coopération et l'appui constructifs qu'ils ont apportés au processus de paix au Népal et pour l'amitié qu'ils m'ont témoigné personnellement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le Représentant permanent du Népal pour les paroles aimables qu'il a adressées au Conseil, à moi-même et aux membres du Conseil.

Il n'y a plus d'orateur inscrit sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.